

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 11 janvier 2016, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Messieurs Jacques Saucier et John Chomyshyn sont absents.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière et madame Cindy Paquin, secrétaire-trésorière adjointe sont présentes.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2016-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2016-01-02 Adoption du procès-verbal (7 décembre 2015)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

2016-01-03 Liste des comptes payés au cours du mois de décembre 2015

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de décembre au montant de 24 207.49\$ du chèque C1507082 à C1507140.

2016-01-04 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 19 473.96\$ du chèque numéro C1507141 à C1507162.

Adoptée

2016-01-05 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que lue.

Adoptée

2016-01-06 Demande de dérogation 215, rue des Cèdres (4 708 728)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU concernant le garage situé en partie en cours avant et à 4,83 mètres de la ligne de lot avant alors que la réglementation exige 6 mètres minimum.

Adoptée

2016-01-07 Demande de dérogation 212, rue Authier (2 997 968)

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU concernant le lot 2 997 968 dont les propriétaires veulent garder la partie sud du lot pour une superficie de 4 000 mètres carrés comme terrain vacant, pouvant être vendu ultérieurement. Ledit terrain ne respecte pas la profondeur de 75 mètres exigée.

Adoptée

2016-01-08 Formation OMBE

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que madame Florence Girard Côté assiste à la formation sur les installations septiques, à St-Jérôme les 4 et 5 février. Les frais reliés à cette formation seront assumés par la municipalité.

Adoptée

2016-01-09 Avis de motion pour le projet de règlement des redevances

Monsieur le conseiller Yvon Charette donne maintenant avis de motion pour l'adoption ultérieure dudit projet de règlement.

Adoptée

2016-01-10 Avis de motion pour le projet de règlement sur le traitement des élus

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil de fixer et de décider du moyen de versement de la rémunération du maire et des conseillers;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement suivant :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Rémunération

Une rémunération annuelle de 10 949.28\$ sera versée au maire.

Une rémunération annuelle de 3 649.68\$ sera versée à chaque conseiller.

Article 3 Allocation des dépenses

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse annuellement à chacun des membres du conseil une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération, soit : 5 474.64\$ pour le maire et 1 824.84\$ pour chaque conseiller;

Article 4 Indexation

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui-ci commence après l'entrée en vigueur du présent règlement. Cette indexation correspond au taux de 2.5% chaque année;

Article 5 Rétroactivité

L'augmentation de la rémunération ainsi que des allocations de dépenses sont rétroactives au 1^{er} janvier de chaque année, comprenant l'année en cours de laquelle il entre en vigueur.

Article 6 Modalités

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la municipalité à chaque mois de l'année.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

Adopté

2016-01-11 Engagement de madame Patricia Sophasath (animatrice de la maison des jeunes)

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu que la municipalité engage officiellement madame Patricia Sophasath à titre d'animatrice de la maison des jeunes. Son horaire est d'environ 5 heures par semaine au taux horaire de 13\$ de l'heure. Il y aura une révision de l'évolution de la structure et de l'employée dans 3 mois.

Adoptée

2016-01-12 Administration de la maison des jeunes

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, l'administration de la maison des jeunes soit faite directement à la municipalité tout en conservant un conseil d'administration.

Adoptée

2016-01-13 Chevalier de Colomb (tournoi de pêche hivernal)

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de contribuer au montant de 500\$ pour le tournoi de pêche hivernal qui aura lieu le 5 mars prochain.

Adoptée

2016-01-14 Engagement permanent de Nathalie Duclos et Cindy Paquin

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que Nathalie Duclos soit engagée officiellement à titre de secrétaire réceptionniste et Cindy Paquin à titre de secrétaire trésorière adjointe et ce à compter du 1^{er} janvier 2016. Le taux horaire est tel que discuté en séance de travail.

Adoptée

2016-01-15 Autorisation des signatures pour les SPC

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu que mesdames Nathalie Savard et Cindy Paquin soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité pour les SPC.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers d'élus

Chacun des élus informe les membres du conseil et les citoyens présents des rencontres auxquelles ils ont assisté et le suivi de leur dossier respectif.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions des citoyens présents

2016-01-16 Levée de la séance

À 20h00, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire